

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1440

présenté par

M. Ferrand, M. Travert, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 81

À l'alinéa 10, substituer aux références :

« L. 3122-28, L. 3122-42 et L. 3122-43 »

les références :

« L. 3122-38 et L. 3122-42 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.